

Conseil municipal du 17 décembre 2015, Cuges-les-Pins

Projet de délibération n° 19

“Approbation d’un projet de Zone Agricole Protégée”

intervention de André Lambert

Le rapport sur lequel nous avons à délibérer suit la décision du conseil de l’Agglo du Pays d’Aubagne de prendre en charge l’étude de la ZAP de Cuges, conduite par André Villeneuve technicien à la Chambre d’Agriculture des Bouches-du-Rhône, démarrée il y a plusieurs mois et, je suppose, en concertation avec la direction municipale de la commune. Il s’agit donc d’un rapport à deux entrées, l’une professionnelle l’autre politique, recadrant l’étude dans les projets de la commune.

- **L’étude technique**

Elle est conduite avec professionnalisme, les différentes facettes du problème sont prises en considération, histoire, consultation des professionnels, conditions locales, hydro-géologie incluant les questions incontournables des retards accumulés dans l’assainissement pluvial de la plaine et même les conséquences du changement climatique.

J’aurai à cet égard seulement deux remarques sur le texte proposé:

en section 2.2.3, au sujet du PNR et du programme LEADER, je préciserai que celui-ci est aussi compatible avec des projets qui ne sont pas pris en compte dans la présentation, par exemple **l’assainissement pluvial et les travaux sur les embuts**, la municipalité le saurait si elle s’était intéressée au sujet.

en section 2.2.4, je crains que Mr Villeneuve ne se fasse des illusions au sujet de **l’aide escomptée de la part du contrat de rivière (SIBVH)** pour l’assainissement pluvial, lequel ne contient aucune fiche de travail à ce sujet pour les 5 ans à venir. C’est d’autant plus étonnant que ses informations proviennent sans doute du maire de Cuges qui est aussi titulaire de la **délégation du contrat de rivière** pour l’Agglo .

- **Pour ce qui est de recadrer l’étude dans les projets de la commune:**

Autant dire que c’est le grand absent de la délibération proposée, à aucun moment il n’est fait mention dans la présentation du projet **d’irrigation par la Société du Canal de Provence**. Il me semble évident que si la direction municipale avait souhaité introduire cette hypothèse et en examiner les conséquences, le rapport ne se serait pas limité à suggérer un forage collectif pour l’irrigation de la zone agricole.

Lors de la réunion d’octobre 2014 au Tholonet au siège de la SCP le Directeur Général Adjoint avait qualifié notre projet de **“Projet de Territoire”**, un cadre dans lequel on doit aborder la question du projet agricole d’une façon qualitativement différente. Je citerai, à titre d’exemple, le cas de la commune de Velaux (BdR) et du démarrage de son PAEN, une situation voisine de la nôtre avec un périmètre de 350 ha, plus de 30% de terres en friches, un projet d’irrigation par le Canal de Provence et un morcellement important :

La première réunion d'information organisée par la mairie de Velaux s'est tenue avec l'invitation de 400 propriétaires de parcelles agricoles cultivées ou en friche.

Si à Cuges l'irrigation par le Canal de Provence est prise en compte dans le projet agricole, cela implique de devoir mobiliser, non seulement les quelques quinze professionnels en activité mais aussi les deux centaines de propriétaires concernés, en particulier ceux qui maintiennent en friche environ 80 ha de terre cultivable.

La direction municipale a manifestement décidé de tronçonner un projet de territoire en, d'une part, un projet agricole qui manque d'ambition, et s'accommode d'animaux en surnombre qui stérilisent un grand nombre d'hectares de bonne terre, d'autre part un projet d'irrigation devenu incertain et enfin peut-être, un jour, un projet d'assainissement pluvial dont on n'a toujours pas vu le moindre prémice.

- **En conclusion**

Je voterai pour cette présentation pour son sérieux professionnel au plan technique, cependant je crois utile d'alerter les acteurs potentiels du "Projet de Territoire", à savoir le Service Agriculture de l'Agglo, la Chambre d'Agriculture des BdR, les agriculteurs en activité, la Société du Canal de Provence, le PNR Ste Baume et le GAL qui gère, pour le compte de la Région, les subventions du programme LEADER ; les alerter car à saucissonner le projet en plusieurs morceaux, le risque est grand qu'aucun ne réussisse, surtout en cette période où la commune et l'Agglo vont être absorbées par la Métropole dont on connaît la préférence prononcée pour la SEM et le Canal de Marseille !

La Chambre d'Agriculture a rempli sa mission, la direction municipale n'assume pas la sienne.